Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 026-212602940-20241118-D202436-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, LARAT Cyril, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 08 novembre 2024 Date d'affichage : 08 novembre 2024

Absents représentés : BOUNIOL Amandine représentée par PERCHE Stéphane, CHEVALIER Hélène représentée par GUERIN Freddy, DELENCRE Florian représenté par PRODHOMME Serge

Absents : GUICHARD Nicolas, POUZIN Laurent Secrétaire de séance : COINTE Catherine

N° 36-2024 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) DE L'EAU POTABLE 2023 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte ».

De plus, Monsieur le Maire expose que conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du CGCT, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le RPQS de l'eau potable 2023 de Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Monsieur le Maire présente ce rapport annuel.

Après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du RPQS de l'eau potable 2023 établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX (26) Drôme